



Reventes produits frauduleux

Par rexxys_old, le 24/09/2007 à 17:03

Voilà je vous expose les faits une société a facturé des parfums sous un nom a une autre société qui a revendu ses parfums sous le meme nom , il s'avere que le nom de cette marque reprsente une equipe sportive mondialement connue et que cette marque de parfun n'est pas déposé. La vente en est donc interdite , la société A quia vendue les parfums est donc legitiement attaquable mais la societe B qui a acheté ces parfums en ignorant la supercherie est elle attaquable en justice , doit elle avant de vendre un produit s'assurer que la societe qui lui a procurer le fais en toute l'egalité ?
merci